

MAIRIE DE VATILIEU

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 29 JUIN 2011 A 20 H 30

Présents : MMs PERRIER, ROUX-BERNARD, Mlle DUPRAZ-FOREY, MMs FAYS, DIETSCH, ZUCHELLI, Mlle MONNET, Mlle DOBREMEZ, MMs NIEVOLLET, CARLIN

Absents : /

Mr CARLIN Jérôme a été élu secrétaire.

TRAVAUX - Financement –

Projets plateau sportif et aménagement Mairie

Plateau sportif: montant des travaux	128.000 € ht
Subvention territoire	60.000 €

Aménagement Mairie : montant des travaux	60.000 € ht
Subvention territoire	15.200 €

Afin de couvrir la dépense, la commune aura recours à un emprunt et à une ligne de trésorerie pour régler les entreprises dans l'attente du versement des subventions.

Le montant de cet emprunt sera défini après notification de subventions demandées dans le cadre de la DETR pour ces deux projets. Pour cela, Le Maire doit rencontrer le secrétaire général de la Préfecture Jeudi 30 juin en Préfecture de l'Isère

Les travaux du plateau sportif débiteront courant septembre pour le gros terrassement et puis la plantation des arbres et semis en octobre.

VOIRIE 2011

Dans le cadre de l'aide aux investissements du Conseil général, la commission voirie a décidé de réaliser des travaux sur le chemin dit de Piambert (réalisation d'une couche d'accrochage et mise en place d'enrobés à chaud) pour un montant de 12.837.00 €ht avec une subvention de 6.900 euros.
Marché à signer après consultation des entreprises.

TRAVAUX REALISES

Deux jeux neufs ont été installés dans le jardin d'enfants près de l'Ecole.

Le fauchage des routes communales (1^{er} passage) est terminé.

ABRI BUS les Tappaux

L'abri –bus qui sera installé sur le secteur des tappaux a été commandé. Il sera mis en place avant le 15 septembre.

La dalle en béton sur laquelle il reposera sera faite par une entreprise.

SYNDICAT SCOLAIRE – rentrée 2011-2012

Le CM prend connaissance de la nouvelle répartition des effectifs pour la rentrée 2011-2012 établie par le syndicat scolaire pour les écoles :

Cras maternelle

Petite section : 8
Moyenne section : 8
Grande section : 4
Total : 20

ND Osier classe 1

petite section : 13
moyenne section : 13
Total : 26

ND Osier classe 2

grande section : 9
CP : 13
Total : 22

Morette élémentaire

Grande section 6
CP 16
Total : 22

Morette élémentaire

CE 1 : 11
CE 2 : 14
Total : 25

Cras élémentaire

CE 2 : 5
CM 1 : 20
Total : 25

Vatiliu

CE 1 : 10
CE 2 : 19
Total : 29

Chantesse

CM2 : 29
Total : 29

Le nécessaire a été fait auprès des services du Conseil général pour le bon fonctionnement du transport scolaire.

Remplacement Agent d'entretien

Yolande ZUCHELLI, employée de la commune a obtenu un congé sans solde du 5 au 15 septembre 2011.

Mme Christine JOUVE assurera son remplacement durant cette période.

En ce qui concerne son travail, elle sera rémunérée par le syndicat scolaire. La commune de VATILIEU reversera le montant de son salaire sous forme de participation au syndicat scolaire.

CENTRE AERE

Le centre aéré de Vinay étant en travaux actuellement, il est demandé à la commune s'il est possible d'accueillir les enfants en centre aéré.

Il a été proposé par la communauté de communes une journée sur Vatiliu avec l'encadrement nécessaire et mise à disposition de la salle des fêtes

SEDI DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE VATILIEU AU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE - (SEDI)

Roger FAYS rappelle au CM que la commune de Vatilieu adhère au SIE La Forteresse en matière d'électricité.

Le code général des collectivités territoriales et son article **L.2224-31** du code général des collectivités territoriales prévoit que les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité doivent être fédérées au sein d'une entité unique de taille départementale ou interdépartementale.

Vu les statuts du SEDI annexés à la présente délibération qui aura pour objet de regrouper les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité du Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend, à l'unanimité prend acte de l'article L 2224-31 et décide :

- de rejeter les statuts du SEDI et plus particulièrement les articles **5.1.1 ; 5.2.1 ; 5.3.1 ; 5.3.1.1 ; 5.3.1.2** dont il demande la modification ou une abrogation pure et simple pour l'article :
5.2.2 tout particulièrement
- refuse d'adhérer au SEDI dans les présentes conditions, et assujettit sa décision favorable à la modification ou à l'abrogation des articles ci-dessus énumérés.
- Emet le vœu que :
 1. Les conditions d'élection des délégués territoriaux ne soient soumises à aucune validation d'une autre instance composant le SEDI.
 2. Que l'élection du Président se déroule à l'identique du mode d'élection habituel des maires ou présidents d'EPCI.
 3. Que les territoires exercent de véritables responsabilités et compétences et soient les garants d'un véritable fonctionnement démocratique qui incite à la participation de tous.

PISTE FORESTIERE

Une délibération sera à signer par le Maire et à faire suivre aux autres communes concernées.
L'étude de faisabilité a été lancée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – Logement OPAH

Une étude OPAH a été lancée sur le territoire de la communauté de communes. pour l'aide à la remise en état de logements individuels. Cette étude est portée par la CCV.

L'étude en cours a pour but principal l'habitat relativement ancien de maisons méritant confort et amélioration énergétique.

SUD-GRESIVAUDAN

Mr PELLETIER Georges a été élu Président en remplacement de Mr REVOL Jean-Michel démissionnaire, à l'unanimité.

Une étude du même type est en cours sur le territoire du Sud-Grésivaudan.

VEHICULE COMMUNAL

Le véhicule communal est indisponible actuellement suite à une panne.

La commune a immédiatement fait le nécessaire en louant un véhicule à benne jusqu'au 29 juillet à la société Rentacar pour un coût de 1100 € ttc.

Le devis de la réparation s'élève à 2 194,96 € ttc

Le garage a précisé que dans peu de temps, des travaux seraient à réaliser (boite de vitesse et embrayage)

Gaëtan Roux-Bernard a contacté le garage Garnier afin de trouver la solution la plus avantageuse pour la Commune.

Dans un premier temps, les réparations nécessaires seront effectuées pour 1800 € ht environ laissant ainsi un délai à la commune pour l'achat d'un nouveau véhicule.

SICTOM

Une délibération sera à prendre pour les containers semi-enterrés.

SYMPOSIUM 2011 – sentiers de sculptures -

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la lettre adressée par la commission du symposium.

Lors de la discussion, il est évoqué les problèmes d'organisation et de communication qu'a connue la troisième édition de ce symposium qui a été malgré cela une très belle réussite.

Le Maire apporte à l'assemblée des explications et fait une mise au point sur le rôle de la Municipalité dans cette organisation.

Le CM souhaite une plus grande concertation entre les personnes concernées afin de définir dans l'avenir les responsabilités et le rôle de chacun afin que cette manifestation qui devient incontournable dans le milieu artistique en Rhône-Alpes puisse continuer car elle mérite d'être pérennisée pour l'intérêt de la Commune.

SEANCE CLOSE A 23 H 15